

REUNION DU BUREAU DU 2 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°B16/265

Avenant n° 3 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la ville de Regny et l'EPORA Site Vaquié

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R*321-6,
- VU la délibération n°14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU la délibération n°16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'études et de veille foncière approuvée par délibération N°11-057 du conseil d'administration du 4 juillet 2011 et signée le 6 octobre 2011, l'avenant n°1 approuvé par délibération n°13-010 du conseil d'administration du 15 avril 2013 et signée le 3 septembre 2013, l'avenant n° 2 approuvé par délibération n°B16-092 du bureau du 3 juin 2016 et signé le 1^{er} août 2016 entre la commune et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Regny et l'EPORA relatif au site Vaquié.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

et du département de la Loire
par délégation,

Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Dino CINIERI

le 06 DEC. 2016